

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 09 septembre 2025**

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 11/09/25



ID : 026-212601249-20250909-DEL\_2025\_044-DE

Le neuf septembre deux mille vingt cinq le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 02 septembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

**PRESENTS (20)** : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Jean-Christophe CHASTANG, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN.

**Absents ayant donné pouvoir (3)** : Marie-Claire FAURE pouvoir à Florence CHAREYRON, Françoise DELAMONTAGNE pouvoir à Odile MOURIER, Isabelle LEO pouvoir à Françoise CHAZAL.

**Absents (3)** : Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.  
Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26**

**DEL-2025-044 VALENCE ROMANS AGGLO - APPROBATION DU RAPPORT DE CLECT 2025**

**VU** le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

**VU** l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

**VU** la séance de la CLECT du 4 juin 2025, à laquelle M. Christophe LAVIGNE (titulaire) et Mme Françoise CHAZAL (suppléante) ont été régulièrement convoqués.

**VU** le rapport 2025 de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes relatives aux transferts au 1er janvier 2025 et aux demandes de révision libre des attributions de compensation ;

Les charges transférées en 2025 concernent :

- CONTRIBUTION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS : 106 231 €

**Considérant** le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées d'une part aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2025 et d'autre part aux demandes de révision libre des attributions de compensation

**Après en avoir délibéré**

**Le conseil Municipal décide à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 11/09/25



ID : 026-212601249-20250909-DEL\_2025\_044-DE

- La présente délibération, qui sera transmise au représentant
- dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un
- recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022
- GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci
- dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors
- décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite,
- pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut
- être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site
- internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ETOILE SUR RHONE  
Le 09 septembre 2025  
Le Maire  
Françoise CHAZAL

